

La démocratie nous rendra plus forts

Quelle est notre victoire sur la réforme, quand seul le nombre d'offices créés diminue (environ 1000) le nombre de nouveaux notaires demeurant inchangé (1600 environ)?

Quel est le degré d'écoute des pouvoirs publics quand, contre toute logique, le tarif est inutilement complexifié sans atteindre ses objectifs? (tarif de négociation libéralisée à la hausse et non à la baisse; émoluments des très gros actes augmentés car il n'est plus possible de réduire l'émolument de plus de 40%; cessions d'offices ralenties à l'excès avant d'être augmentées de manière démesurée et suicidaire pour les nombreux « bébés Macron » qui vont sauter en dehors du berceau).

Combien vont dépérir en moins de deux ans, mettant en question les fonds clients?

Quelle est cette profession qui pousse brutalement sur le bord du chemin les plus âgés, sans aucune mesure transitoire digne de ce nom?

Le rôle d'un syndicat n'est pas de faire plaisir à qui que ce soit; il faut donc constater que notre profession n'a pas été entendue et à peine écoutée. Mais alors, le Syndicat a-t-il fait mieux?

Mes deux visites au ministre de la justice ont eu au moins un résultat sur les mesures transitoires finalement accordées pour les Clercs habilités; mes demandes de mesures comparables pour nos seniors ont été ignorées par les pouvoirs publics et la procédure en annulation du tarif n'a pas encore abouti.

La profession a pris conscience que le freinage des cessions d'offices était suicidaire et l'ANC s'est alors sabordée; désormais c'est le marché bancaire et lui seul qui « régulera ». D'un excès n'est-on pas passé à un autre?

Tout ceci est insuffisant et me donne envie de vous confier ma conviction la plus profonde sur le notariat: le Syndicat m'a fait vivre un épisode

démocratique intense lors de mon élection à sa présidence en mars 2015; j'étais habitué à être élu par cooptation (deux fois à la présidence de la Chambre; deux fois à la vice-présidence du Cridon de Paris et dernièrement au poste d'administrateur à la caisse de retraite des notaires) et nous nous sommes trouvés à deux pour ce poste de président.

Cela m'a obligé à préciser mon programme, à faire campagne, à recruter des administrateurs et mon talentueux concurrent a fait de même; cela fut rugueux, comme toute véritable élection et quand il y a un élu, il y a aussi un deuxième... au moins dans un premier temps, car la démocratie rend chacun plus fort.

Avec ce valeureux concurrent nous œuvrons désormais ensemble, dans la même direction. Je peux attester que cet épisode démocratique a bénéficié à tous, à commencer par le Syndicat et donc à tous les notaires titulaires.

Seules des élections ouvertes renforceront l'adhésion de toutes et tous à notre belle profession.

Mes chers confrères n'ayez pas peur de la démocratie.



M^e Régis HUBER,
président de Notaires de France
Syndicat national des notaires